



Objectifs

- ▶ Maintenir une offre médicale de proximité par des solutions alternatives et innovantes
- ▶ Développer une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques (prévention-santé, services, maintien à domicile...)
- ▶ Développer la solidarité intergénérationnelle et la participation citoyenne



Actions éligibles

Education et prévention :

- ▶ Démarches et actions d'éducation à la santé, de prévention des conduites à risque, nutrition, santé-environnement, sport-santé...

Santé de proximité :

- ▶ Coopérations entre structures médico-sociales, professionnels de santé et professions paramédicales et promotion de nouvelles conditions d'exercice (vacations, détachements, services itinérants, permanences locales de services centraux...)
- ▶ Equipement et promotion des pôles de santé
- ▶ Création et expérimentation locale d'outils innovants au service de l'e-santé (domotique, télémédecine, prévention-santé...)

Services adaptés aux besoins de la population, notamment des publics spécifiques :

- ▶ Création et développement de services adaptés aux besoins de publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, PMR, publics fragiles)
- ▶ Appui à la coopération d'acteurs dans un objectif de mutualisation, structuration, et rapprochement de l'offre en faveur de la population

Une attention particulière sera accordée aux projets élaborés dans le cadre d'une démarche participative et intergénérationnelle.



Dépenses éligibles

- ▶ **Aménagement extérieur**
- ▶ **Aménagement intérieur de locaux**
- ▶ **Équipement** : matériel informatique, bureautique, technique...
- ▶ **Frais de personnel** : salaires et charges
- ▶ **Frais de fonctionnement** directement liés à l'opération : achat, location de salles/de matériel, frais de réception...
- ▶ **Frais de structure** par application d'un forfait correspondant à 15 % des frais de personnel directs éligibles, conformément au 1.b) de l'article 68 du règlement européen 1303/2013
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, expertises, formations
- ▶ **Communication** : outils de communication, site internet et réseaux sociaux, signalétique



Bénéficiaires

- ▶ GIP/Syndicats mixtes
- ▶ Collectivités locales, EPCI et communes
- ▶ Associations
- ▶ Etablissements publics
- ▶ Entreprises du secteur paramédical et de la santé
- ▶ Exploitants agricoles individuels à titre principal ou secondaire affiliés MSA, agriculteurs, personnes morales exerçant une activité agricole, groupements d'agriculteurs



Montant de l'aide

- ▶ De 1 500 € à 40 000 € selon les projets
- ▶ Aide dégressive sur 3 ans pour la création d'emploi

